

Procès-Verbal de la séance

Du Conseil Municipal du 23 mai 2022



VILLE D'EMBRUN

(Application de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Affiché en Mairie le

24 MAI 2022

Le Maire

Chantal EYMEOUD



Présents : Madame Chantal EYMEOUD, Messieurs Marc AUDIER, Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Mesdames Jehanne MARROU, Ouria BLANCHET, Messieurs, Jean-Claude DOU, Bernard FANTI, Christian GUENEAU, Denis GRAS, Patrice RENOUF, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Alexandre DIDIER, Mesdames Wiebke SILVE, Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Messieurs Jean-Louis RIFFAUD, Jean-Paul THIBAUT.

Représentés :

Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER,
Madame Audrey CEARD donne pouvoir à Madame Wiebke SILVE,
Monsieur Pierrick ROMAN donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER,
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE,
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir Madame Jehanne MARROU,
Madame Annick BOUSSIÈRE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON.
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA,
Madame Emilie SCRIBOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul THIBAUT.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame le Maire propose de désigner Madame Ouria BLANCHET.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mai 2022 (envoyé par Email le 9 mai 2022) Le procès-verbal est approuvé sans modification.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

Rapport n° 2022-084 R : Acquisition de véhicules électriques, thermique et d'un chariot télescopique CTM.

La délibération est adoptée à l'unanimité de la façon suivante :

« Une consultation pour l'acquisition de véhicules électriques et thermiques et d'un chariot télescopique pour le Centre Technique Municipal a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot 1 : Véhicule utilitaire type camionnette
- Lot 2 : Véhicule utilitaire benne
- Lot 3 : Véhicule léger type citadine
- Lot 4 : Chariot télescopique

Une publicité a été faite sur le Dauphiné Libéré le 21 mars 2022, la consultation été disponible sur la plateforme AWS à compter du 21 mars 2022.

La date de réception des plis a été fixée au 15 avril 2022 à 12 heures, à cette date 7 entreprises ont répondu par offre dématérialisée. Une entreprise a répondu hors délai et par messagerie électronique.

Au total, 6 entreprises ont répondu pour le lot n° 4, et 1 entreprise a répondu pour le lot n°2.

Les membres de la Commission MAPA se sont réunis le 18 mai 2022 à 16h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission MAPA :

Déclare infructueux le lot 1 et 3 en l'absence d'offre reçue. Le lot n° 2 est également déclaré infructueux en raison de l'évolution des besoins au Centre Technique Municipal.

Donne un avis favorable pour le lot n° 4 chariot télescopique avec le prestataire suivant :

Société VAL DE SAONE MOTOCULTURE – RD 933 – ZA en Biolière – 01190 OZAN, pour son offre avec variante à :

Montant HT : 61 500.00
Montant TVA : 12 300.00
Montant TTC : 73 800.00

Le prestataire a également fait une proposition de reprise pour le tractopelle Fiat Hitachi FB 100-4PT/E mis en service en 1999. L'offre de reprise est de 9 600.00 euros TTC.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 18 mai 2022,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés avec l'entreprise citée ci-dessus.
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget opération 0207. »

Questions orales :

Madame le Maire apporte des éléments de réponses aux questions posées par Monsieur Jean-Paul Thibaut dans un récent courrier :

- Le programme d'extinction nocturne de l'éclairage public suit son cours. En ce qui concerne l'extinction du secteur du Petit-Puy, la date sera définie prochainement et l'extinction pourrait être effective à l'automne prochain.
- Adressage : il ne sera pas possible de conserver la dénomination « Hameau du Petit-Puy » ou lieu-dit « Les Terrasses du Petit-Puy » car la Poste exige des noms à toutes les rues d'Embrun et des numéros à chaque Maison. De plus cela est indispensable pour l'organisation des secours
- La liste des commissions municipales sera adressée avant le 15 juin prochain. Lors d'un prochain Conseil Municipal il sera procédé à une mise à jour de la composition des commissions extra-municipales afin de procéder aux remplacements des conseillers démissionnaires. Les listes de l'opposition seront consultées pour qu'elles proposent des personnes élues et des citoyens aux commissions concernées.
- Le règlement du Conseil Municipal ainsi que l'organigramme des services de la Mairie lui seront adressés également.

Madame le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 27 juin à 18h00 à la Manutention et remercie les Conseillers Municipaux de s'être déplacés pour ce Conseil Municipal expresse.

La séance est levée à 10h20.